

AGENDA

MAI

Samedi 13 mai
Fête de la Nature
Associations et Mairie

Dimanche 14 juin
Vide-grenier
ZAC des Martinels
organisé par le Tennis Club
de Saïx

Samedi 20 mai
Fête des Etangs
organisée par la CCSA

Du 25 au 27 mai
Exposition "VIVRE à SAIX"
à l'Espace patrimoine
ARCESPS

Venez profiter des soirées
estivales lors des



RESTAURATION SUR PLACE

LONGUEGINESTE : 30 JUIN
SAIX : 1^{er} SEPTEMBRE

JUIN

Samedi 10 juin
Stage de boxe défense 14h00 à 17h00
MJC de Longuegineste

Samedi 17 juin
Fête de la St Jean
MJC Longuegineste

Dimanche 18 juin
Vide-grenier
organisé par Saïx Sémalens Football club

Dimanche 25 juin
Ecole La Colombière
Kermesse dans le parc de l'école

Vide-grenier à Longuegineste
organisé par Les Gazelles Occitanes

Vendredi 30 juin
Marché de producteurs de Pays
Place d'Occitanie à Longuegineste de 19h à 23h
Marché gourmand avec restauration sur
place
Ambiance musicale et animations ludiques
gratuites pour les enfants

Fête de l'école
APE Toulouse-Lautrec

Fête de la MJC de Saïx:

Samedi 10 juin 20h30 Gala Danse.(Salle Elie Castelle)
Mercredi 14 juin 20 h 30 : Audition Guitare/batterie/éveil musical.
jeudi 15 juin Représentation des ateliers Théâtre enfants et adultes.
Samedi 24 juin 20h Audition piano.
Mois de Juin : Exposition dessin peinture à la MJC.

PÉTANQUEURS SAÏXOLS
Rencontres amicales du SAMEDI à 21h
Boulodrome R. Sénégas
JUIN 3 - 10 - 17 - 24
JUILLET 1 - 08 - 22 - 29
AOÛT 5 - 12 - 19 - 26
SEPTEMBRE 2 - 9
La société se réserve le droit d'annuler une ou plusieurs rencontres
en cas de mauvais temps.

JUILLET

Vendredi 7 juillet
Fête de l'école
APE Longuegineste
8 et 9 juillet
Ball trap
Les Chasseurs Saïxols
10-11-12 juillet
Bibliothèque en plein-air
Base de loisirs des Etangs
Réseau des bibliothèques

Mardi 11 juillet
Cinéma en plein-air
Place Jean Jaurès 22h30
"Qu'est-ce qu'on a fait au bon Dieu"

Jeudi 13 juillet
Fête à partir de 18h30
Macaronade à 20h45
Feu d'artifice à 22h30
Stade "Bruno CARTIER"

Comité des Fêtes de Saïx
Dimanche 16 juillet
Edition 2017 des « Arts en Fête »
à Massaguel
organisée par la CCSA



La chasse au œufs du lundi de Pâques

BRÈVES

Cette année, on s'y met !

Le respect des horaires de tonte est essentiel pour la bonne entente avec le voisinage.

Leur rappel en ce début de printemps est important :

- Les jours ouvrables : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 .
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Sont concernés les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique et appareils bruyants. L'arrêté départemental interdisant le brûlage des déchets verts est toujours en vigueur.

Collecte des ordures ménagères - Rappel

Les conteneurs doivent être sortis la veille au soir de la collecte. Il faut les rentrer à l'intérieur de votre propriété au plus tôt. Grâce aux efforts de chacun, des améliorations sont notables et visibles dans l'environnement communal.

Calendrier des collectes en ligne : <http://www.ville-saix.fr/collecte.php>

Mairie de Saïx - Place Jean Jaurès

Secrétariat ouvert lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 9h00 à 12h00
et 16h00 à 19h00. Le jeudi, de 16h00 à 19h00.
Tél. 05 63 74 71 76 - Fax : 05 63 71 10 74

mairie@ville-saix.fr - www.ville-saix.fr

Directrice de la publication : G. Dura
Adjoint au maire communication : F. Chabbert
Secrétariat : J. Grand, A. Peyre, M. Sénégas
Comité de relecture : O. Amalric, J-P. Belles,
C. Bonaventure, R. Cauquil, C. Charlas,
B. Coutanceau, M. Delsalle, M-J. Fioret, D. Malbrel.
Imprimerie Couleurs d'Autan - Tirage à 1800 exemplaires

La Lettre de la municipalité



N°25 Mai 2017

www.ville-saix.fr

A la mi-temps de nouvelles échéances électorales, la Démocratie et la République sont quelque peu malmenées.

Face aux mutations profondes de notre monde, les discours qui distillent la haine font recette. Ils alimentent les peurs, la désignation de boucs émissaires, et leur cortège de discriminations.

En revanche... beaucoup de bonnes volontés sont à l'œuvre dans notre commune. Bonne volonté pour accueillir l'étranger, pour l'accompagner dans son cheminement, dans son désir d'apprendre, de progresser, de faire des rencontres. Tout cela se passe tous les jours sous nos yeux.

Bonne volonté des membres des associations, dont certaines ont déjà pris possession de la maison des associations du centre bourg, et qui sont au cœur de l'action citoyenne et toutes, à leur niveau et en fonction de leur public, contribuent à plus de

proximité, à construire des passerelles entre les jeunes et les moins jeunes, à combattre toute forme d'ostracisme, toute forme de radicalité religieuse ou politique qui font le lit du rejet de l'autre.

La lutte contre l'exclusion commence à Saïx et elle nous concerne tous.

Il fait bon vivre dans notre commune, faisons en sorte que cela continue.

Les manifestations du printemps et de l'été en seront un témoignage.

La transition entre les deux saisons se fera le 21 juin avec l'extinction de l'éclairage public tous les soirs à minuit. Vous aurez tous les détails dans les pages suivantes.

Je vous souhaite à tous d'apprécier le retour des beaux jours.

Geneviève Dura
Maire de Saïx



Affiche réalisée par les
petits Saïxols

Budget primitif 2017 de la commune

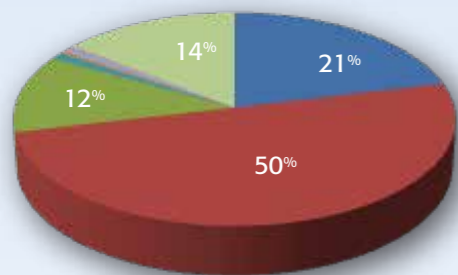
2016 comme les années précédentes a été marquée par une forte baisse des dotations, conséquence du dispositif de redressement des comptes de l'Etat.

Des démarches ont été entreprises tout au long de l'année visant à sensibiliser le ministre lors de sa venue au congrès des maires du Tarn. Les parlementaires tarnais ainsi que les services de la Préfecture ont été alertés sur la situation précaire de notre commune.

Avons-nous été entendus ? Nous avons eu l'agréable surprise de voir la dotation globale augmenter à travers l'attribution de la "dotation de solidarité rurale cible". La raison en est la prise en compte de la population saïxole à hauteur de 3552. Cette situation permet de stopper l'engrenage de réduction de nos recettes.

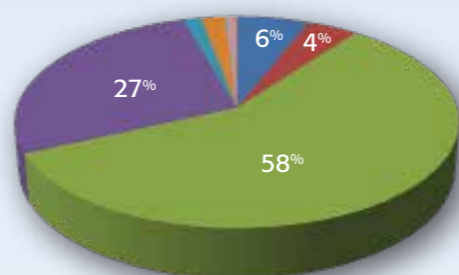
Pour renforcer nos ressources, le Conseil Municipal a également choisi d'augmenter de 2% les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Parallèlement, le contribuable pourra constater une baisse de plus de 20% du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (de 12% à 9,94%). Ce résultat est l'issue d'une bataille menée à la communauté de communes Sor&Agout par les élus de Saïx. En 2017, chaque foyer sur le territoire de la CCSA payera le service de façon équitable quelle que soit sa commune de résidence.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2 313 640 €



- Charges à caractère général 492 000 €
- Charges de personnel 1 158 500 €
- Autres charges de gestion courante 274 250 €
- Atténuations de produits 1 000 €
- Charges financières (intérêts des emprunts) 22 000 €
- Charges exceptionnelles 10 500 €
- Dépenses imprévues 20 000 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections 5 390 €
- Virement à la section d'investissement 330 000 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2 313 640 €



- Excédent reporté 139 838 €
- Produits divers de gestion courante 96 700 €
- Impôts et taxes 1 339 387 €
- Dotations, Subventions et Participations 634 814 €
- Autres produits de gestion courante 35 000 €
- Atténuations de charges 46 200 €
- Produits exceptionnels 6 700 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections 15 000 €

Dépenses réelles d'investissement : 1 120 188 €

Le Grenelle de l'environnement et l'éclairage public

Les mesures du Grenelle de l'environnement concernent la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), la réduction des déchets, la promotion de l'agriculture biologique. Elles touchent donc les secteurs des transports, de l'habitat, de la consommation, mais aussi ceux de l'alimentation, de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de la citoyenneté...

Les mesures du Grenelle ne sont pas seulement l'affaire des politiques.

C'est un projet de société qui implique un vrai changement de nos modes de consommation et de production. Cela commence par l'adoption d'une attitude et de gestes plus respectueux de l'environnement.

L'un des objectifs fixés par le Grenelle consiste à atteindre 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation, d'ici 2020. Il reste du travail. L'article 66 du Grenelle de l'environnement s'inscrit dans la suite des dispositions de l'article 41 de la loi Grenelle 1. Il décrit simplement les orientations en matière d'éclairage :

« Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne, feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation. »

Par conséquent l'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire déterminée est une mesure qui entre dans le Grenelle de l'Environnement.

C'est pourquoi notre commune a décidé l'extinction de l'éclairage public de minuit à 6h00 du matin.

Bien évidemment, avant de lancer cette grande opération, nous nous sommes rapprochés de notre prestataire qui a fait un diagnostic. Comme nous l'avions dit le 8 février aux délégués de quartier, une première étude montre une économie de 22% par an la première année. Par la suite, nous pourrions envisager de changer les vieilles ampoules et de les remplacer par des leds sans augmenter notre facture d'électricité.

Une meilleure gestion des énergies permet de réaliser des économies. Saviez-vous que baisser d'un degré la température d'un bâtiment allège en moyenne la facture de 7% ? C'est en commençant par des gestes simples que l'on contribue au développement durable.

Pour ceux d'entre vous qui s'inquiéteraient pour la sécurité, dans la mesure d'infrastructures réglementaires et d'une bonne signalisation, des études montrent que l'extinction n'a pas de corrélation avec l'accidentologie routière. Elle conduit même à un ralentissement naturel des véhicules. Il convient toutefois de prendre en compte les zones à risque identifiées. C'est pour cela que nous ferons le tour de notre commune pour bien identifier les points noirs et mettrons en place une signalisation adéquate. Les services de police et de gendarmerie n'ont pas constaté d'incidence de l'extinction sur le nombre d'agressions et de vols, qui ont principalement lieu en journée.

Mais s'il s'avérait que cela entraîne davantage de problèmes, il est évident que nous pourrions revenir en arrière.

Concrètement, comment cela va-t-il se passer ?

A la suite du principe d'extinction de l'éclairage public pris au Conseil Municipal du 13 avril 2017, des panneaux seront installés à chaque entrée de la commune pour bien notifier les heures d'extinction. Et le 21 juin 2017, à minuit, l'extinction de l'éclairage public débutera et le processus sera lancé.

Par la suite, notre prestataire posera les dernières horloges astronomiques.

Bien sûr, pour certains jours particuliers (la fête nationale, les Marchés des producteurs de pays...), les horaires seront modifiés à la convenance de chaque événement.

En cas d'urgence, notre personnel habilité a la possibilité de passer la commande en manuel pour rétablir l'éclairage.

Donc le soir du 21 juin 2017, nous invitons à la plus grande prudence les noctambules pour le retour de la fête de la musique.

Les candélabres de la rue Toulouse-Lautrec ont été repeints



Les premières lampes à LED ont été installées à Longuegineste

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
DE MINUIT À 6H

Ensemble, économisons l'énergie !

